

**AFRICAN UNION**

الاتحاد الأفريقي



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

**Addis Ababa, ETHIOPIA    P. O. Box 3243    Telephone 0115 517 700**

**Cables: OAU, ADDIS ABABA**

---

**CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE  
159<sup>ème</sup> REUNION  
24 NOVEMBRE 2008  
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

**PSC/PR/2 (CLIX)  
Original : Anglais**

**RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LE PROCESSUS  
DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE PAIX GLOBAL (CPA)**

## **RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LE PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PAIX GLOBAL (CPA)**

### **I. INTRODUCTION**

1. Au cours de sa 89<sup>ème</sup> réunion tenue le 24 août 2007, le Conseil a examiné le processus de mise en œuvre de l'Accord de paix global (CPA) signé à Nairobi, en janvier 2005, entre le Gouvernement du Soudan (GoS) et le Mouvement/Armée de libération du peuple du Soudan (SPLM/A). A cette occasion, le Conseil a réitéré son soutien au CPA et s'est félicité des progrès significatifs accomplis par les parties soudanaises dans sa mise en œuvre. Le Conseil s'est, en outre, félicité des efforts alors déployés par les parties pour régler les questions pendantes dans la mise en œuvre du CPA, notamment le Protocole d'Abyei, le redéploiement intégral des forces, la formation complète et le déploiement des Unités intégrées conjointes (JIUs), la démarcation de la frontière Nord-Sud et le partage des richesses, et pour s'assurer que toutes les mesures requises sont prises en vue de la préparation des prochaines élections et de leur tenue tel que stipulé dans le CPA. Le Conseil a demandé à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de soutenir pleinement la mise en œuvre du CPA, y compris à travers la nomination d'un nouvel Envoyé spécial et l'ouverture d'un Bureau de liaison de l'UA à Khartoum, avec un Bureau à Juba.

2. Le présent rapport rend compte de l'évolution globale de la situation et de la mise en œuvre du CPA depuis la 89<sup>ème</sup> réunion du Conseil. Le rapport couvre également les efforts déployés par l'UA en appui à ce processus.

### **II. DEVELOPPEMENTS POLITIQUES ET SECURITAIRES**

3. La situation sécuritaire reste globalement calme dans le Sud. Cependant, la période sous examen a été marquée par des tensions dans la région d'Abyei. Cette situation a été aggravée par nombre de facteurs liés au caractère incomplet du redéploiement, par les parties, de leurs forces, à l'absence d'une administration civile à Abyei et aux capacités insuffisantes des JIUs, ainsi qu'aux activités des Autres Groupes armés (OAGs). Les efforts déployés par les dirigeants du Parti du Congrès National (NCP) et ceux du SPLM au niveau le plus élevé, ainsi que par le Comité militaire conjoint de cessez-le-feu (CJMC), pour désamorcer la tension n'ont pas abouti. Par la suite, des affrontements ont éclaté à Abyei du 14 au 20 mai 2008, causant de nombreuses victimes et un déplacement massif de populations civiles. Les parties ont finalement réglé la crise par la signature à Khartoum, le 8 juin 2008, de la "Feuille de route pour le retour des personnes déplacées internes et la mise en œuvre du Protocole d'Abyei". Conformément à cette Feuille de route, le redéploiement des Forces armées du Soudan (SAF) et de l'Armée de libération du peuple du Soudan (SPLA) de la région d'Abyei a été achevé en octobre 2008, à l'exception de quelques éléments des SAF et de la SPLA positionnés dans les régions de Diffra et d'Agok, respectivement.

4. La présence de l'Armée/Mouvement de la Résistance du Seigneur (LRA/M) au Sud Soudan continue d'avoir un impact négatif sur la situation sécuritaire, en particulier dans la zone de Yambio, dans l'Equateur occidental, où se sont réfugiés des centaines de ressortissants de la République démocratique du Congo (RDC). Le chef de la LRA, Joseph Koney, aurait accepté de signer l'Accord de paix définitif à la fin du mois de novembre 2008, dans la zone de rassemblement de Ri-Kwanda, dans l'Equateur occidental. Toutefois, il a demandé à rencontrer sa délégation aux pourparlers de paix avant la cérémonie de signature. Il a également demandé la mise en place d'installations appropriées dans la zone de rassemblement et la fourniture de vivres. Le 8 novembre 2008, à Juba, le Médiateur en chef, Riek Machar, qui est également le Vice-Président du Gouvernement du Sud Soudan (GoSS), et l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour les zones affectées par la LRA, l'ancien Président mozambicain Joachim Chissano, ont informé le Président du GoSS, Salva Kiir, de l'évolution du processus de paix. Le Président Kiir a rassuré les médiateurs de la disposition du GoSS et de la SPLA à faciliter le retour de la LRA dans la zone de rassemblement, à Ri-Kwanba.

5. Sur le plan politique, la période sous examen a été marquée par l'Accord auquel les parties sont parvenues le 11 décembre 2007, lequel prévoit un certain nombre de mesures de confiance visant à faciliter le processus de réconciliation nationale, et a ouvert la voie au retour des Ministres du SPLM au sein du GoNU. Le Conseil se souviendra que, le 11 octobre 2007, le SPLM, en réaction à ce qu'il a qualifié de manœuvres délibérées de la part de son partenaire, le NCP, visant à entraver la mise en œuvre du CPA, avait décidé de suspendre la participation de ses Ministres et Conseillers présidentiels au sein du GoNU. Au cours de sa 103<sup>ème</sup> réunion, tenue le 29 novembre 2008, le Conseil avait exprimé sa profonde préoccupation face à la situation qui prévalait alors et avait exhorté les parties à ne ménager aucun effort pour surmonter les obstacles entravant la mise en œuvre intégrale du CPA.

6. La deuxième Convention nationale du SPLM s'est tenue à Juba, du 15 au 20 mai 2008, sur le thème « Non à la Guerre, Oui au nouveau Soudan ». Aux termes de la nouvelle Constitution permanente du SPLM, la Convention, composée de plus de 1500 délégués venant de tout le pays, a élu à l'unanimité M. Salva Kiir comme son nouveau Président. Dans son allocution devant la Convention, M. Kiir a déclaré que des progrès notables avaient été réalisés dans la mise en œuvre du CPA. Dans le même temps, il a souligné que d'importantes questions, telle que celle d'Abyei, restaient à résoudre, ajoutant qu'en l'absence de solutions, les parties ne pourraient revendiquer un succès dans la mise en œuvre du CPA. Il a, par ailleurs, déclaré que c'est précisément en utilisant les mécanismes de consultation prévus dans le CPA que les deux parties ont pu résoudre certaines des questions principales en suspens et élaborer une feuille de route avec des échéanciers précis pour trouver des solutions à leurs désaccords.

### **III. ETAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DU CPA**

#### **(i) Partage du pouvoir**

7. Le 13 octobre 2008, l'Assemblée nationale intérimaire (INA) a ouvert sa 7<sup>ème</sup> et dernière session, dont les travaux sont actuellement en cours. Les principaux projets du texte qui seront examinés par la présente session incluent la loi relative à la

sécurité nationale, la loi sur les médias et la presse et la loi relative au Code de procédure pénale. L'INA doit également se prononcer sur la ratification du décret portant création du Conseil des partis politiques, en même temps qu'elle doit approuver le projet du budget national. Conformément aux dispositions du CPA, à moins que les parties n'en décident autrement, la présente session est la dernière, l'INA devant être dissoute d'ici fin décembre 2008 pour ouvrir la voie à la tenue des élections générales.

#### Recensement national

8. Le 5<sup>ème</sup> recensement national du Soudan s'est déroulé du 22 avril au 6 mai 2008. Ce processus devait avoir lieu en février 2008, mais a dû être différé en raison de désaccords entre les parties sur des questions liées à la non-inclusion dans le questionnaire du recensement d'éléments portant sur l'ethnie et la religion, à l'inachèvement du processus de démarcation de la frontière, au retour dans leurs localités d'origine des personnes déplacées internes et des réfugiés, ainsi qu'au conflit au Darfour. Par la suite, le 13 avril 2008, et comme signe d'une coopération accrue entre les parties au CPA, le Président de la République, Omar Hassan Al-Bashir, et le Premier Vice-Président de la République et Président GoSS, Salva Kiir Mayardit, se sont rencontrés et sont convenus d'organiser le recensement du 22 avril au 6 mai 2008. La proclamation des résultats du recensement, notamment le nombre d'habitants au niveau des Etats, des comtés et des localités, ainsi que les pourcentages Nord-Sud, est attendue d'ici fin 2008 ou début 2009.

#### Préparation des élections

9. Au terme des dispositions de la Constitution nationale intérimaire (INC), les élections générales doivent se tenir au plus tard à la fin de la quatrième année de la période intérimaire, c'est à dire le 9 juillet 2009. A cet égard, le processus d'organisation des élections est en cours, et l'INA a promulgué, le 7 juillet 2008, la loi électorale nationale du Soudan. Selon cette loi, le nouveau Parlement comprendra 450 membres, dont 60% élus sur la base de circonscriptions géographiques et 40% sur la base de la représentation proportionnelle des listes des partis politiques, (25% reviennent à une liste séparée de parti de femmes et 15% à la liste des partis politiques). Par ailleurs, la loi stipule que les partis doivent remporter au moins 4% de l'ensemble des voix pour obtenir des sièges selon la représentation proportionnelle.

10. Le 17 novembre 2008, l'INA a ratifié la composition des membres de la Commission nationale électorale (NEC). Conformément aux dispositions de la loi électorale nationale, la NEC est l'unique organisme chargé de la réglementation et de la supervision des élections aux postes de Président de la République, de Président du Gouvernement du Sud Soudan, de Gouverneurs et membres des Assemblées législatives aux niveaux national et des Etats. A cet effet, la NEC doit préparer, réviser, approuver et tenir à jour le registre électoral ; il lui revient également de délimiter les circonscriptions géographiques et d'organiser les élections conformément aux dispositions de la loi électorale du Soudan.

11. Le CPA dispose, en outre, qu'un Conseil des partis politiques doit être mis en place après l'adoption de l'INC. En raison du retard enregistré par rapport à la loi portant sur les partis politiques, qui a été adoptée le 22 janvier 2007, la création du

Conseil a accusé un certain retard. Finalement, le 14 octobre 2008, la Présidence a soumis à l'Assemblée nationale la liste des personnes proposées pour siéger au sein du Conseil des partis politiques. Bien que le Comité sur la législation et la justice ait soumis son rapport sur la liste le 22 octobre 2008, celle-ci n'a toujours pas été avalisée en raison de l'absence des curriculum vitae de certaines des personnes concernées.

12. Il y a d'autres lois essentielles qui doivent être adoptées par l'INA et qui sont indispensables pour le succès du processus électoral. Il s'agit, entre autres, de la loi sur les médias et la presse et de la loi sur la sécurité nationale, qui doivent être amendées et harmonisées avec la Déclaration des droits de l'homme et des libertés consacrée dans l'INC, et ce avant la tenue des élections. A la suite de l'interdiction de publication qui a frappé certains journaux et de façon à appeler l'attention sur le fait que le non amendement de ces lois constituerait un autre revers, le SPLM a, le 8 novembre 2008, rappelé son personnel qui travaillait dans le département de la presse des Services nationaux de sécurité au motif que des activités anticonstitutionnelles seraient menées par lesdits services. Il convient de rappeler que, conformément au CPA, le SPLM a nommé un certain nombre de ses membres au sein des services de renseignements et de sécurité nationale.

#### Préparation du référendum

13. Le CPA stipule qu'à la fin de la période intérimaire de six ans, un référendum supervisé par la communauté internationale sera organisé conjointement par le GoNU et le SPLM/A pour permettre au peuple du Sud Soudan de se prononcer soit pour la préservation de l'unité du Soudan, en adoptant le système de gouvernement mis en place en vertu de l'Accord de paix, soit pour la sécession. Plus d'un an après la date limite prévue à cet effet, la loi portant sur le référendum n'a toujours pas été adoptée.

14. L'Assemblée législative du Sud Soudan (SSLA) continue à siéger et à adopter les lois requises pour le Sud. Le 22 octobre 2008, l'INA et la SSLA ont tenu leur toute première session conjointe à Juba. Dans une déclaration conjointe publiée à l'issue de leur session, les deux institutions ont affirmé la nécessité de réaliser le développement global de l'ensemble du pays. Elles ont également souligné l'importance des résultats du recensement et la nécessité de tout faire pour que les élections prévues soient libres et régulières. La session conjointe a, en outre, mis en exergue l'importance des consultations populaires dans les trois zones (les Etats d'Abeyi, du Sud Kordofan et du Nil Bleu) et la nécessité d'accepter les résultats finaux tant du recensement que des élections.

15. En juin 2008, le Président de l'Assemblée législative de la SSLA a annoncé que les projets de lois suivants avaient été adoptés : la loi sur le code de procédure civile, la loi sur le Conseil de la recherche du Sud Soudan, la loi provisoire concernant l'impôt sur le revenu des personnes, la loi de finances, la loi sur le pouvoir judiciaire et la loi sur le Conseil des services judiciaires. Le 23 juillet 2008, et comme suite aux sérieuses préoccupations exprimées quant à la nécessité d'adopter certaines lois indispensables pour le Sud Soudan, la SSLA a adopté deux autres projets de lois importants, à savoir le Code pénal et le Code de procédure criminelle.

16. Par ailleurs, à la suite de graves accusations de corruption au sein du GoSS, son Conseil des Ministres a adopté, le 10 octobre 2008, une loi anti-corruption. Ce projet de loi devrait être soumis pour examen et adoption rapides à la SSLA. Dans ce cadre, il est important de relever que le Président de la Commission de lutte contre la corruption du Sud Soudan a présenté un rapport sur sa visite dans les dix Etats du Sud Soudan lors d'un atelier consultatif de planification et de budgétisation qui s'est tenu à Juba, soulignant que les deniers publics n'avaient peut-être pas été utilisés de manière appropriée dans certains Etats du Sud. La corruption demeure un sujet de grave préoccupation pour toutes les parties prenantes.

**(ii) Partage des richesses**

17. L'une des composantes clés du CPA est le Protocole sur le partage des richesses, qui précise les modalités de partage des richesses du Soudan, en particulier les recettes pétrolières, entre le GoNU et le GoSS, ainsi qu'avec les Etats producteurs de pétrole dans le pays. Le 6 août 2008, les membres du Comité technique mixte GoNU/GoSS chargé de la surveillance, du calcul et du partage des recettes pétrolières ont fait le point de transferts vers le GoSS et les Etats producteurs de pétrole au cours d'une réunion avec le Groupe chargé du partage des richesses de la Commission d'évaluation et de bilan (AEC). Le Comité a indiqué que le montant total cumulé des arriérés dûs au GoSS pour les exercices 2005, 2006 et 2007 s'élèvent à 55,86 millions de dollars EU. Cependant, il n'y a aucun arriéré dû au GoSS pour le premier semestre de l'année 2008, le montant total perçu par le GoSS dépasserait 1 milliard de dollars EU.

18. En août 2008, le Ministère des Finances et de l'Economie nationale a publié des données relatives à la part des recettes pétrolières totales pour le mois d'août 2008 qui s'élèvent à 370.65 millions de dollars EU (250.71 millions \$EU provenant des recettes d'exportation et 119.94 millions \$EU des recettes locales). Comme convenu dans le CPA, 2% au moins des recettes pétrolifères doivent être allouées aux Etats/régions producteurs/trices de pétrole, proportionnellement à la production desdits Etats/régions.

19. La deuxième Conférence des donateurs d'Oslo a été organisée en mai 2008. Au cours de la réunion, les donateurs se sont engagés à apporter une contribution d'un montant total de 4.8 milliards de dollars destinée à la reconstruction et au développement du Soudan pour la période 2008-2011. Le Consortium a noté les progrès réalisés au cours de la période 2005 – 2007, et a exprimé l'espoir que les défis énormes qui continuent de se poser seront relevés avant la fin de la période intérimaire, notamment la mise en œuvre intégrale du CPA, l'exécution des principaux projets de redressement et de développement au Soudan, ainsi que l'assistance aux personnes qui ont le plus souffert du conflit et de la pauvreté. Le Consortium a souligné que la paix et le développement doivent aller de pair et que les dividendes de la paix doivent être ressentis par les populations les plus vulnérables du Soudan.

**(iii) Arrangements sécuritaires**

20. La Commission politique du cessez-le-feu (CPC) et ses structures subsidiaires, notamment le Comité conjoint de surveillance du cessez-le-feu (CJMC) et le Comité conjoint de surveillance régionale (AJMC), continuent de fonctionner, bien qu'ils soient

confrontés à de nombreux problèmes dans la mise en œuvre de leurs propres résolutions et de celles prises par le CPC. Les parties assistent régulièrement à des réunions relatives aux questions de cessez-le-feu et saisissent l'opportunité de ces rencontres pour régler leurs différends concernant les questions de redéploiement. A cet égard, le rapport de la 84<sup>ème</sup> réunion du CJMC, tenue le 30 octobre 2008, indique que le pourcentage vérifié de redéploiement des SAF s'élève à 95,3%, tandis que celui du SPLA serait de 10,6%. Le 18 novembre 2008, le CPC et l'Organe de défense conjoint (JDB) ont tenu leur première réunion conjointe. Ces deux instances sont convenues de se rencontrer tous les deux mois pour, entre autres, assurer le suivi des résolutions du CPC et du CJMC et leur mise en œuvre effective, de façon à préserver l'intégrité des arrangements sécuritaires.

**(iv) Démarcation des frontières du 1/1/1956**

21. Le CPA a donné mandat à la Présidence soudanaise de créer un Comité technique *ad-hoc* des frontières chargé de démarquer avec précision la frontière Nord/Sud du 1/1/1956. Le Comité a sollicité l'assistance technique d'experts nationaux et internationaux, et a démarré ses activités en janvier 2007. Le Comité a effectué un certain nombre de missions sur le terrain pour consulter les communautés et responsables locaux et collecter des données. En juillet 2007, le Comité a entrepris des missions d'information au Caire et à Londres. Il a pratiquement fini son travail, à l'exception de certaines zones contestées limitrophes des Etats de Unity et de Warrap, dont le règlement a été soumis à un Cabinet juridique national. Le Comité a également tenu une réunion à Juba, les 19 et 20 novembre 2008, au cours de laquelle il a eu des échanges de vues avec des experts nationaux et internationaux sur des cas comparatifs et sur les techniques de délimitation de zones contestées.

**(v) Les trois régions**

**Abyei**

22. Comme indiqué plus haut, le 8 juin 2008, à la suite des affrontements entre les SAF et le SPLA, les parties se sont entendues sur une "Feuille de route pour le retour des personnes déplacées internes et la mise en application du Protocole d'Abyei". La Feuille de route exhorte les parties à mettre en place l'administration intérimaire d'Abyei, et cela dans les deux semaines suivant la signature dudit accord. Par la suite, le Président Omar Hassan Al-Bashir a publié, en septembre 2008, un décret portant création d'une administration intérimaire pour Abyei, et en octobre 2008, la Présidence a donné son accord pour les responsables désignés à divers postes de la dite administration. En outre, les parties sont convenues de porter leurs différends sur les frontières permanentes d'Abyei devant "la Cour permanente d'arbitrage sur les règles optionnelles pour un arbitrage définitif et contraignant".

23. Le 28 octobre, la Cour permanente d'arbitrage de La Haye a annoncé la nomination du Professeur Pierre-Marie Dupuis en qualité de Président du Groupe d'arbitrage d'Abyei, conformément à la Feuille de route d'Abyei. Cette nomination a marqué le début d'une période de six semaines durant laquelle la Cour entendra les parties, qui doivent soumettre les pièces justificatives appropriées. Les pièces écrites devraient être soumises entre le 8 et le 12 décembre 2008. La Cour devra rendre sa décision définitive d'ici juin 2009.

Sud Kordofan

24. Il y a eu des tensions tribales entre les populations Baggara et Nuba dans l'Etat du Kordofan Sud. Cependant, ces tensions ont été, en grande partie, désamorcées par les chefs locaux, avec l'appui de la Mission des Nations unies au Soudan (UNMIS). Au cours d'une récente visite de l'AEC dans cet Etat, le Gouverneur de l'Etat, Omer Suleiman Adam, et les responsables de l'UNMIS ont fait un compte rendu positif de l'évolution récente de la situation. Cependant, dans leurs revendications, les populations de Nuba et d'autres acteurs ont mis en évidence les graves problèmes que connaissent leurs Etats, problèmes relatifs à l'urgente nécessité d'une meilleure représentation au sein des structures de l'Etat, ainsi qu'à des besoins pressants en termes d'assistance au développement, en particulier dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et des équipements médicaux.

Etat du Nil Bleu

25. Des progrès importants ont été réalisés dans l'Etat du Nil Bleu en ce qui concerne la mise en application du CPA grâce à la coopération entre les parties. Le principe d'alternance au poste de Gouverneur de l'Etat entre le NCP et le SPLM a été respecté, juillet 2007, M. Malik Agar a quitté son poste de Ministre chargé des Investissements du GoNU pour assumer le poste de Gouverneur de l'Etat. L'AEC pour l'Etat du Nil Bleu, qui a été créée par décret présidentiel en 2007, a entrepris en avril 2008 une tournée dans l'Etat, ce qui lui a permis de confirmer l'existence d'une bonne coopération entre les deux partenaires à la paix.

**(vi) Désarmement, Démobilisation et Réintégration**

26. Les parties au CPA sont convenues de mettre en œuvre, avec l'appui de la communauté internationale, des programmes de DDR au profit de toutes les personnes qui seront affectées par la réduction des effectifs et la démobilisation des forces tel que stipulé dans le CPA. A cet égard, et conformément au décret présidentiel de juillet 2008 sur les mesures administratives en matière de DDR dans les trois zones, les Commissions du Nord et du Sud en charge du DDR sont convenues de la structure des bureaux dans les trois zones. Dans le cadre de la première étape de mise en œuvre de cette opération essentielle, un bureau mixte sur le DDR a été mis en place à El Damazin pour l'Etat du Nil Bleu, le 22 octobre. Ce bureau mixte devra superviser la mise en œuvre opérationnelle des activités pilotes de DDR dans l'Etat du Nil Bleu, à El Damazin.

**IV. ACTIVITES DE L'UA EN APPUI AU PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DU CPA**

27. Comme indiqué plus haut, au cours de sa 89<sup>ème</sup> réunion, le Conseil a demandé à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'appuyer pleinement la mise en œuvre du CPA, y compris à travers la nomination d'un nouvel Envoyé spécial et l'ouverture d'un Bureau de liaison à Khartoum, avec un bureau à Juba. Le 15 février 2008, et à la suite de consultations appropriées avec les autorités soudanaises, l'Ambassadeur Oluyemi Adeniji, ancien Ministre des



Affaires étrangères de la République fédérale du Nigeria, a été nommé Envoyé spécial de l'UA chargé de la mise en application du CPA.

28. Depuis sa nomination, l'Envoyé spécial a entrepris des consultations poussées avec les parties prenantes soudanaises et les partenaires internationaux. Du 1<sup>er</sup> au 8 novembre 2008, il s'est rendu au Soudan, où il a rencontré les membres du GoNU et du GoSS, ainsi que les parties prenantes internationales, y compris les membres du Groupe africain à Khartoum, les Nations unies et l'AEC. Lors de sa réunion avec les membres du GoNU, l'Envoyé spécial a réitéré la nécessité de redoubler d'efforts en vue de respecter le calendrier du CPA, en particulier en ce qui concerne la préparation des prochaines élections de 2009, la publication des résultats du recensement et le référendum de 2011 dans le Sud. La résolution en temps opportun de toutes ces questions permettra de rendre l'unité attractive dans le Sud. Il a insisté sur la nécessité pour toutes les parties prenantes soudanaises de comprendre et de demeurer persuadées que la séparation entre le Nord et le Sud ne doit pas être considérée comme étant inéluctable, soulignant la nécessité d'une coopération accrue et du renforcement de la confiance mutuelle entre le NCP et le SPLM à cette fin.

29. Au cours de sa réunion avec les hauts responsables du GoSS, notamment avec M. Salva Kiir Mayardit, l'Envoyé spécial a été informé des graves problèmes posés par le retard accusé dans la mise en œuvre de l'Accord. Le SPLM estime que des actions immédiates sont requises, en ce qui concerne la démarcation des frontières, la mise en œuvre de la Feuille de route d'Abyei et l'adoption de la législation portant sur l'organisation des élections. D'autres problèmes concernent la situation dans les zones du Sud Kordofan et du Nil Bleu, le retard accusé dans la mise sur pied intégrale des JIUs, retard qui explique la crise survenue en 2006 dans la région de Malakal, la répartition des revenus conformément aux dispositions pertinentes du CPA, le retrait des SAF du Nord.

30. Les consultations de l'Envoyé spécial avec les parties prenantes internationales ont porté essentiellement sur la nécessité d'amener les parties soudanaises à s'engager de nouveau en faveur de la mise en œuvre intégrale de l'Accord. Au cours de ces consultations, les conséquences régionales du conflit au Darfour et ses liens avec la mise en œuvre du CPA, ainsi que la nécessité pour la communauté internationale d'intensifier son appui pour le règlement du problème de Darfour et aider le Sud dans ses efforts de reconstruction post-conflit, ont également été soulignées.

31. Mon Envoyé spécial s'est rendu en Afrique du Sud, en juillet 2008, pour rencontrer la Ministre des Affaires étrangères de l'Afrique du Sud, Mme Nkosazana Dlamini Zuma, en sa qualité de Présidente du Comité ministériel de l'UA chargé de la reconstruction post-conflit du Soudan. Ils ont saisi cette occasion pour examiner la situation au Soudan, en particulier les efforts visant à consolider la paix. A cet égard, ils sont convenus de la nécessité de continuer à exhorter les États membres de l'UA à augmenter leur assistance au Sud Soudan dans le domaine de la reconstruction post-conflit, en particulier en ce qui concerne la formation des fonctionnaires, l'éducation et d'autres domaines qui exigent des formations spécialisées. De même, l'Envoyé spécial a consulté l'Envoyé spécial du Kenya pour la paix au Soudan, M. Daniel Arap Moi, en juin 2008, à Nairobi. Ils se sont accordés sur la nécessité d'unir

leurs efforts pour encourager les parties à aller de l'avant et à essayer d'atténuer les conséquences des conflits au Soudan pour la région. L'Ambassadeur Adeniji a également rencontré, en juin 2008, à Sharm El Sheikh, en marge du Sommet de l'UA, le Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, M. Amr Moussa. Après avoir fait le point sur l'état de mise en œuvre du CPA, aussi bien l'Envoyé spécial que M. Moussa sont convenus de coordonner étroitement leurs activités.

32. Je voudrais également informer le Conseil que le Bureau de Liaison de l'UA au Soudan est maintenant fonctionnel. Les responsables du GoNU et du GoSS ont pris l'engagement d'apporter tout l'appui requis au Bureau. Le Bureau de liaison participe aux visites de travail dans les régions du Soudan affectées par la guerre, en collaboration avec l'AEC, afin d'apporter son assistance au processus de mise en œuvre du CPA. A cet égard, le Bureau a effectué des visites à Juba, Abyei et au Sud Kordofan. Le Bureau de Khartoum coordonne ses activités avec les autres parties prenantes au processus de mise en œuvre du CPA, à savoir le GoNU, le GoSS, l'UNMIS, l'UE et d'autres missions diplomatiques au Soudan.

33. Le Conseil se souviendra que l'UA a un statut d'observateur au sein de l'AEC. A cet égard, ses contributions aux réunions de l'AEC sont appréciées par les deux parties. Dans le cadre de l'AEC, l'UA a, tout dernièrement, joué un rôle important en exhortant les parties soudanaises à mener à bien le recensement, lorsque le début de ce processus a été confronté à certaines difficultés, en avril 2008.

34. Pour donner suite aux conclusions de sa réunion tenue à Addis Abéba, le 29 janvier 2008, en marge du Sommet de l'UA, le Comité ministériel de l'UA chargé de la reconstruction post-conflit du Soudan s'est rendu dans ce pays du 31 mars au 2 avril 2008. Au cours de cette mission, le Comité a eu l'opportunité de rencontrer le Président Omar Hassan Al-Bashir, le Premier Vice-Président Salva Kiir Mayardit, ainsi que les responsables de l'UNMIS, de la Banque mondiale et de l'AEC. Le Comité a également rencontré les membres du GoSS à Juba. Ces rencontres ont donné l'occasion aux parties soudanaises de mettre en relief les domaines prioritaires pour lesquels elles ont besoin de l'assistance de la communauté internationale.

35. Du 17 au 19 mai 2008, j'ai effectué une visite au Soudan en compagnie du Commissaire à la Paix et la Sécurité. Au cours de cette visite, j'ai rencontré les autorités soudanaises du Nord et du Sud, et les ai exhortées à mettre scrupuleusement en œuvre le CPA. Je les ai assurés de l'appui continu de l'UA au processus de mise en œuvre du CPA.

36. Au cours de la période sous examen, l'UA a participé à la troisième réunion du Consortium pour le Soudan, qui s'est tenue à Oslo les 6 et 7 mai 2008. Le Vice Président Ali Osman Taha conduisait la délégation conjointe soudanaise à cette réunion. Il convient de relever que, pendant la réunion d'Oslo, les deux parties ont travaillé en très étroite collaboration et ont présenté conjointement le plan quinquennal du GoNU et les priorités de dépenses à moyen terme du GoSS. 45 pays et organisations représentant les donateurs, les organisations internationales et la société civile ont participé à la réunion. La délégation de l'UA a saisi cette occasion pour réitérer son appel en vue de l'annulation de la dette du Soudan et de la levée de toutes les sanctions économiques et commerciales prises contre le Soudan,

soulignant que cela aiderait le pays à utiliser pleinement ses ressources pour soutenir la mise en œuvre du CPA.

## V. OBSERVATIONS

37. Le processus de mise en œuvre du CPA a enregistré des avancées remarquables. Les deux parties ont fait montre d'un engagement manifeste en faveur du dialogue, afin de surmonter les difficultés auxquelles elles sont confrontées. L'Accord auquel les parties sont parvenues le 11 décembre 2007, accord qui a ouvert la voie au retour des Ministres du SLPM au sein du GoNU, la Feuille de route d'Abyei et les mesures qui ont été prises par la suite par les parties en vue de sa mise en application, l'organisation du recensement ainsi que la nomination des membres de la NEC, sont la preuve tangible de cet engagement. Dans le même temps, de nombreux défis restent à relever, portant, entre autres, sur le parachèvement des préparatifs en vue de l'organisation et de la tenue des élections de 2009 et du référendum de 2011, la démarcation de la frontière Nord-Sud, ainsi que sur la question fondamentale de la reconstruction et du développement du Sud.

38. Le CPA est un accord complexe qui traite de questions aussi délicates que le partage du pouvoir et des richesses, ainsi que de l'autodétermination ; de ce fait, il n'est pas surprenant qu'il y ait des difficultés dans sa mise en œuvre, en particulier en raison de la profonde méfiance qui existe entre le Nord et le Sud, conséquence de plus de deux décennies de conflit dévastateur. Il est évident que les parties ont parcouru un long chemin. Bien qu'il leur incombe de rester fidèles à leurs engagements, afin de restaurer la paix et la stabilité durables auxquelles le peuple soudanais aspire depuis si longtemps, la communauté internationale dans son ensemble se doit également de les accompagner et de les appuyer. L'on insistera jamais assez sur l'importance de la mise en œuvre du CPA, tant il est vrai que son échec aurait de graves répercussions non seulement pour le Soudan et la région, mais également pour le continent tout entier.

39. A cet égard, la Commission continuera à tout faire, notamment à travers mon Envoyé spécial et le Bureau de liaison de l'UA au Soudan, pour soutenir les parties dans les efforts qu'elles déploient pour respecter leurs engagements. Une fois de plus, j'exhorte les Etats membres de l'UA et la communauté internationale dans son ensemble à apporter l'appui indispensable à la mise en œuvre du CPA et aux efforts de reconstruction post-conflit du Sud-Soudan. Je saisis cette opportunité pour exprimer mes sincères remerciements à l'Afrique du Sud et aux autres membres du Comité chargé de la reconstruction post-conflit du Soudan pour leur engagement et les efforts continus qu'ils déploient.

2008

# Report of the Chairperson of the Commission on the Implementation Process of the Comprehensive Peace Agreement (CPA)

African Union Commission

Peace and Security

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/2275>

*Downloaded from African Union Common Repository*